

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA FAMILLE  
SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE  
ET DE LA JEUNESSE

A qui de droit

CF/CF

Neuchâtel, le 21 avril 2015

Le soussigné, Christian Fellrath, chef du service de protection de l'adulte et de la jeunesse du canton de Neuchâtel, atteste avoir mandaté Monsieur Viktor Bauch pour la mise en place du système de contrôle interne du SPAJ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2009. Le mandat donné à Monsieur V. Bauch concernait également les autres services du Département de la santé et des affaires sociales, à savoir, le service de la santé publique, le service de l'action sociale, le service des institutions pour adultes et mineurs ainsi que le secrétariat général du Département.

En 2010, Monsieur V. Bauch a également accompagné le soussigné dans la réorganisation structurelle du service de protection de l'adulte et de la jeunesse.

Les deux mandats confiés à Monsieur V. Bauch ont atteint leurs objectifs et ont été mis en œuvre selon les conclusions du mandat et sont toujours en vigueur à ce jour. L'accompagnement et le travail de Monsieur V. Bauch a permis de susciter la réflexion, d'organiser méthodologiquement le travail en incluant les partenaires et les collaboratrices et collaborateurs du service et d'aboutir à des solutions réalistes, motivantes et acceptées par toutes et tous.

Par ses capacités d'entregent, de communication et de conceptualisation, Monsieur V. Bauch a grandement contribué au succès de ces deux projets touchant, pour le premier, toutes les entités et le personnel d'un Département et, pour le second, l'ensemble du service et son personnel.

Nous avons été pleinement satisfaits des prestations de Monsieur Viktor Bauch et n'hésiterions pas à le mandater à nouveau si l'occasion se présentait.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

C. Fellrath  
Chef de service

